

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

phacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 32106

Déclaration de Maladie : N° P19-0022801

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7228 Société : QAN

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DR

Date de naissance :

Adresse : 7228

Tél. : 06 13 20 00

Total des frais engagés :

15 742,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/06/2020

Nom et prénom du malade : OUADIA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 01/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la validité des Actes
27/2/20	2		300	VOUS ATEZ LA VALIDITE DES ACTES DR ZAINALI DENTISTE RUE DES APPLIQUES TUNIS CLINIQUE DE CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LES JARDINS ROUTE DE L'OCÉAN BAY SAMIA DAR BOUZZA - Casablanca Tél: 05 22 29 08 9 C: 399369 I.P.: 32560471	27/02/20	942.50

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
MATOUK 32 Rue Ibn Yassine - Sfax - Tunisie - Tel: 052 368 143 - I.C.E: 0005 143 000012	15/02/20					4500

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

**OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA**



مختبر العيون
للدرار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



41416

Casablanca le :

27 février 2020

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca -- Maroc
PPV : 157DH00

OUDGHIRI Anasse



157.00x6
XALATAN

1 goutte Le Soir, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca -- Maroc
PPV : 157DH00

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca -- Maroc
PPV : 157DH00

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca -- Maroc
PPV : 157DH00

*PHARMACIE LES JARDINS
DE L'OCEAN* SARL AU
Route d'Alger Km 15
Dar Bouazza Casablanca
Tél : 05 22 29 08 79
RC : 399369 T.P. : 32960411

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca -- Maroc
PPV : 157DH00

Urgence 24/24

*Docteur
J. ZAIN
Opticien Optométriste*

Distribué sous licence
-- LAPROPHAN S.A.--
21,rue des Oudaya
Casablanca -- Maroc
PPV : 157DH00

MA TUVUE

Pour voir et être vu...

Casablanca, le 15/06/2020

MR DEDGHIRI ANAS

FACTURE ACQUITTEE F26/191

INPE :



095000618

PRESCRIPTION : DR 24im

LE 27/02/20

MONTURE	Lightec	900 Dh
VERRES	progressif organiques anti-reflets antilumineuses ESSILOR	
plan OD Add +2,00	UlX comfort or 1,5 cuzal prevencia	1800 Dh
+0,25 (-0,25) x TS OG Add +2,00	UlX comfort or 1,5 cuzal prevencia	1800 Dh
TOTAL		4500 Dh

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

cent dix

Quatre mille cinq

MA TUVUE

32 Rue Ibn Yaal El Ifrani - Racine

Casablanca

Tel: 0522 366 433 / 066 212 80 84

ICE: 000514333000014



41416

Casablanca le :

27 février 2020

OUDGHIRI Anasse

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets, Transition

VL :

OD = Plan

OG = + 0.25 (- 0.25 à 175°)

VP :

ODG = Add : + 2.00

MATUQUE
32 Rue Ibn Yaâla El Manâ - Racine
Casablanca
Tel: 0522 36 84 03 - 0662 12 99 84
ICE: 0005 145 32000014

Docteur
J. ZAIK
Ophtalmologiste

Urgence 24/24



Casablanca le : 27.3.20

BON DE REGLEMENT

Reçu de

M.A.....OND64i.Ri.....AN.NA88.G.....

La somme de : Trois cent Dhs
300.00Dhs

Pour : Consultation.

Cachet et signature

Docteur
J. ZAIM
Ophtalmologist
OPHTHALMO CLINIQUE DE CASABLANCA
13, Rue des Papillons Oasis, Casablanca
Tél. 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 Web : www.ophtalmoclinique-casa.com

Urgence 24/24